

BULLETIN MUNICIPAL



Le 26 janvier 2023

690

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ordures : Vendredi aux 2 semaines

Recyclage : Vendredi aux 2 semaines

Matières organiques : Vendredi aux 4 semaines

INCENDIE – AMBULANCE – POLICE : 911

PRÉVENTION SUICIDE : 1 866 277-3553

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La chronique « Les séances du conseil en bref » qui vous communique les principales décisions est à titre d'information. Les résolutions sont, pour la plupart, résumées. Les procès-verbaux et les règlements sont disponibles pour consultation aux heures normales de bureau ou sur notre site Internet. Ces documents sont publics.

PROCHAINE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi le 6 février 2023 à 19 h

JOUR DE TOMBÉE POUR LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Jeudi le 23 février 2023



CONSEIL MUNICIPAL

Archill Gladu, Maire

Raphaël Benoît, siège #1

Loisirs et famille

Sécurité publique

Centre Vacances Lac Simon

APELSIMPO

Caroline Lacasse, siège #2

Loisirs et famille

Ressources humaines et finances

Mathieu Fecteau, siège #3

Loisirs et famille

Jean-René Côté, siège #4

Urbanisme et environnement

Travaux publics

RRGMRP

CCU

Sylvain Naud, siège #5

Urbanisme et environnement

Substitué à la MRC de Portneuf

Substitué à la RRGMRP

CCU

Marie-Ève Moisan, siège #6

Pro-maire

Sécurité publique

Ressources humaines et finances

Travaux publics

ÉQUIPE DE LA MUNICIPALITÉ

Serge Allaire, Directeur général

Denis Grégoire, Travaux publics

Nathalie Paquet, Trésorière adjointe

Laurie Beaupré, Loisirs

Nathalie Naud, Greffière, d.g.a.

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

COORDONNÉES

Téléphone : 418 337-6741

Fax : 418 337-6742

Courriel : saintleonard@derytele.com

Loisirs : loisirstleonard@derytele.com

Urbanisme : urbanisme@derytele.com

Site Web : www.municipalite.st-leonard.qc.ca

Adresse : 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard,

G0A 4A0

SÉANCES DU CONSEIL EN BREF

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022 OÙ SONT PRÉSENTS(E) :

M. Archill Gladu, maire, M. Raphaël Benoît, M. Jean-René Côté, M. Sylvain Naud et Mme Marie-Ève Moisan, M. Mathieu Fecteau conseillers(ères).

Comptes à payer

Autorisation pour le paiement des comptes à payer au montant de 181 115.18 \$.

SOS Accueil

Une demande de don pour SOS Accueil a été accordée pour 100.00\$.

Soumission pour le déneigement – Hiver 2022-2023

Déneigement des conteneurs situés au lac Oasis Nord, portion du chemin partagée entre la municipalité de St-Léonard, le Centre Vacances Lac Simon et les citoyens du chemin Berthiaume. Le contrat a été attribué à M. Mahieu Morasse pour un montant de 290\$ plus taxes.

Nomination d'une nouvelle Inspectrice Municipale

Nomination de Mme Judy Du Sablon a titre d'inspectrice municipale et responsable des permis et des certificats.

Séance du conseil municipal 2023

Lundi 16 janvier 2023

Lundi 6 mars 2023

Lundi 1^{er} mai 2023

Lundi 3 juillet 2023

Mardi 5 septembre 2023

Lundi 6 novembre 2023

Lundi 6 février 2023

Lundi 3 avril 2023

Lundi 5 juin 2023

Lundi 14 août 2023

Lundi 2 octobre 2023

Lundi 4 décembre 2023

Les séances débuteront à 19 heures.

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné, à l'effet que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a adopté le règlement # 487-22 imposant les taxes foncières et non foncières et l'adoption du budget pour l'année 2023, lors de la séance extraordinaire du 22 décembre 2022.

Toute personne intéressée à consulter ledit règlement est invitée à se présenter au bureau municipal situé au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, GOA 4A0, sur les heures normales de bureau.

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 23^{ième} jour de décembre 2022.

Fait à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 23 décembre 2022.

Serge Allaire
Directeur Général



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 406 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF AUX FINS D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 407 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF VISANT À AGRANDIR L'AIRE À VOCATION PARTICULIÈRE DÉTERMINÉE À L'ENDROIT DU SITE INDUSTRIEL DE SABLE MARCO INC.

Lors de son assemblée régulière tenue le 23 novembre 2022, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté les règlements en objet.

Les règlements numéros 406 et 407 sont entrés en vigueur le 21 décembre 2022 à la suite de la signification d'un avis à cet effet par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Quiconque désire prendre connaissance des règlements numéros 406 et 407 peut les consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC/Règlements et politiques ».

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 19 JANVIER 2023

Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
greffière-trésorière

BUDGET 2023

Nous anticipons des revenus de : 2 191 168 \$

Taxes	1 663 761 \$
Paiements tenant lieu de taxes	49 378 \$
Transferts	320 854 \$
Services rendus	84 850 \$
Imposition des droits	60 000 \$
Amendes et pénalités	5 000 \$
Intérêts	7 000 \$
Autres revenus	325 \$

Pour prévoyons des dépenses de : 2 215 130 \$

Administration	431 129 \$
Sécurité publique	218 293 \$
Transport	436 841 \$
Hygiène du milieu	406 577 \$
Santé et bien-être	6 226 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	74 265 \$
Loisirs	308 962 \$
Remboursement de la dette (capital et intérêt)	113 475 \$
Autres frais de financement	3 800 \$
Fonds de dépenses en immobilisation	215 562 \$

Pour combler le déficit entre les revenus et les dépenses, nous utiliserons un montant de 23 962 \$ à même les surplus accumulés.

Les coûts prévus pour les services publics (incluant le remboursement des emprunts) sont les suivants :

Aqueduc	186 806 \$
Réseau égout	105 594 \$
Collecte des matières résiduelles et recyclables	110 802 \$
Vidange des fosses septiques	24 750 \$

Considérant que l'évaluation imposable inscrite au sommaire d'évaluation du 1^{er} décembre 2022 est de 158 268 700 \$ répartie comme suit :

Immeubles non résidentiels	2 617 367 \$
Autres immeubles	155 651 333 \$

Afin d'acquitter pour l'exercice financier 2023 les dépenses d'administration générale, de la sécurité publique, du déneigement, de l'eau potable et des autres dépenses non spécifiquement visées par d'autres taxes, le conseil fixe le taux de taxe foncière générale comme suit :

Taxe immobilière non résidentielle : 1.64 \$ / 100 \$ (en 2022, elle était de 1.34 \$ / 100 \$) d'évaluation sur l'ensemble des biens-fonds imposables sur le territoire de la municipalité, sur la base de leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, pour un revenu de 42 925 \$.

Taxe sur les autres immeubles : 0.7649 \$ / 100 \$ (en 2022, elle était de 0.0710 \$ / 100 \$) d'évaluation sur l'ensemble des biens-fonds imposables sur le territoire de la municipalité, sur la base de leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, pour un revenu 1 190 564 \$.

Enfin, voici la tarification de base applicable pour l'entretien du réseau d'aqueduc, des égouts et de la cueillette des matières résiduelles et recyclables :

Services municipaux	2022	2023
Aqueduc	476 \$	754 \$
Égout	265 \$	339 \$
Matières résiduelles et recyclables : résidence	148 \$	157 \$
Matières résiduelles et recyclables : chalet et/ou roulotte	90 \$	100 \$
Matières résiduelles et recyclables : commerce	158 \$ / tonne	167 \$ / tonne

Des copies des documents détaillés du budget et du règlement de taxation sont disponibles a bureau municipal. En ce qui concerne le plan triennal des immobilisations, il est présenté dans son intégralité.

REDDITION DE COMPTES

Dans le cadre du partage des sommes résiduelles en lien avec l'aide de 80 millions versée aux MRC pour atténuer les impacts supralocaux de la pandémie en favorisant la mise en place de nouvelles technologies, la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a reçu une somme de 12 255,82 \$ de la MRC de Portneuf.

En recevant cette somme, elle s'engageait à informer ses citoyens de l'utilisation de l'aide qui lui a été versée dans le cadre de cette mesure.

Conséquemment, pour l'équivalent de cette somme, la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a décidé d'acheter un écran tactile qui sera localisé dans la salle du conseil au bureau municipal. Il permettra de multiples utilisations, notamment la diffusion des séances du conseil sur le web, le partage de documents à l'ensemble d'un groupe lors de rencontres, etc.

NOUVELLES

Motoneigistes attention

Le passage de motoneiges sur les terres agricoles nuit à la production de nombreuses récoltes, car une neige compactée perd sa qualité isolante et entraîne un gel au sol qui nuit aux cultures. Plusieurs de ces végétaux sont au stade de dormance durant la période hivernale et doivent être protégés par le couvert de neige naturel. Ainsi le passage de ces véhicules peut causer des dommages considérables aux plantations et engendrer des pertes financières importantes pour les producteurs. Faites preuve de civisme et ne circuler pas sans autorisation des propriétaires.



Saint-Léonard

 **AVIS** 

NEIGE ET GLACE DE LA TOITURE ET DE LA GALERIE SUR LA RUE PRINCIPALE

Le fait, pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble de laisser la neige ou la glace provenant de la toiture du bâtiment ou de sa galerie sur toute rue, parc, terrain public ou trottoir est une infraction municipale et est passible, en plus des frais, d'une amende de 200 \$ et de 500 \$ pour chaque récidive.

Aidez-nous à garder notre territoire sécuritaire pour tous les résidents.



VOUS ENTENDEZ UN SIFFLEMENT, UN BRUIT ANORMAL, DANS VOTRE SOUS-SOL?
COMMUNIQUER AVEC NOUS! UN PEU DE VIGILANCE PEUT ÉVITER DES COÛTS POUR LA MUNICIPALITÉ.



SKI DE FOND SAISON 2023



GÉNÉRALITÉS

- Pistes #1, #2 et #3 sont TRACÉES et OUVERTES.
- Le STATIONNEMENT est sur la rue Leclerc à l'extrémité nord du terrain de soccer et le DÉPART des pistes de l'autre côté de la rue pour une raison de sécurité due à la pente près de la rue.
- Nous vous demandons de respecter le sens des pistes afin d'éviter les croisements et les accidents.

DONS SKI DE FOND

Les pistes de ski de fond sont gratuites pour tous, toutefois, pour nous permettre de faire évoluer ce sport, nous vous suggérons de faire un don, dans la boîte à don, à l'entrée des pistes.

Don suggéré par utilisation : 5 \$

MEMBRES HONORIFIQUES DES PISTES DE SKI

Vous êtes amoureux des pistes de ski et un fidèle utilisateur?

Il est maintenant possible de faire un don pour la saison complète. (don suggéré : 40\$). Vous serez considérés comme un membre honorifique et fidèle des pistes de ski de fond!

Communiquez avec Laurie Beaupré pour pouvoir faire ce don : loisirstleonard@derytele.com ou 418-337-6741 p.4.

LOCATION SKI DE FOND - COÛT ET DÉTAILS

Coût: 10 \$ par équipement complet, par période de location

Période de location : du vendredi matin au lundi matin ou à la journée en semaine

Disponibilité : dès maintenant

RÉSERVATION REQUISE

418-337-6741 p.4 ou loisirstleonard@derytele.com



DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE

"Les châteaux de Saint-Léo"

Le Défi château de neige 2023 est commencé!
Du 9 janvier au 13 mars 2023



La Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf lance le défi à tous ses citoyens à participer au Défi Château de Neige!

- Construisez un château de neige chez vous et **déposez, dès aujourd'hui, une photo de votre château** sans toit ni tunnel **sur le site web** du défi : <https://defichateaudeneige.ca/>
- Dans la case événement du formulaire, sélectionnez **Les châteaux de Saint-Léo!**

Plusieurs tirages et prix à gagner!

- Tirage parmi les constructions dans la Capitale-Nationale
Prix : <https://defichateaudeneige.ca/region/capitale-nationale>
- Tirage parmi les constructions de la MRC de Portneuf
Prix : **Une fin de semaine en chalet au Centre Vacances Lac Simon, d'une valeur de 509 \$**
- Tirage local parmi les constructions de Saint-Léonard
Prix : **Carte-cadeau 75\$ à la Vallée Secrète**





Le défi KiloSki de l'an dernier a été si populaire que nous repoussons les limites : sommes-nous capables de faire 1000 km de ski, tous ensemble ? À vos skis!

Du 16 janvier au 20 mars 2023, nous vous invitons à inscrire vos kilomètres de ski faits dans les pistes de ski de fond de Saint-Léonard.

Prix de participation à gagner!
Chaque inscription de KM est une chance de gagner !

**OUVERTURE
PATINOIRE**

**Lundi au dimanche
Jusqu'à 21h**



RECHERCHÉ

SAUVETEUR PLAGE

**FORMATION COMPLÈTE OFFERTE
GRATUITEMENT (DÉBUT 5 FÉVRIER 2023)
DÈS 15 ANS
SALAIRE EXCEPTIONNEL
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL FÉÉRIQUE**

**AIDEZ-NOUS À FAIRE FONCTIONNER
LA PLAGE EAU CLAIRE ET À FAIRE
VIVRE UNE EXPÉRIENCE HORS DU
COMMUN À UN JEUNE D'ICI !**

 CONTACT
LOISIRSTLEONARD@DERYTELE.COM 



INSCRIPTIONS 2023-2024

École Marie-du-St-Sacrement

Maternelle 4 ans

L'enfant doit avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre 2023

Maternelle 5 ans

L'enfant doit avoir 5 ans avant le 1^{er} octobre 2023

Les enfants de la maternelle 4 ans fréquentant actuellement l'école n'ont pas à se présenter pour l'inscription. Les parents recevront les informations dans le sac de leur enfant.

8 et 9 février 2023

* Inscription sur rendez-vous *

Les parents sont invités à appeler le secrétariat au 418-337-7806 # 1 à compter du 19 janvier pour prendre rendez-vous avant de se présenter à l'école.

Nouveaux élèves

Pour les élèves qui n'ont jamais fréquenté l'école Marie-du-St-Sacrement, lors de l'inscription, les parents doivent se présenter avec :

- ❖ L'original du certificat de naissance
- ❖ Une preuve de résidence (avec adresse principale)

DÉROGATION :

Si vous désirez faire une demande de dérogation pour votre enfant qui est né après le 1^{er} octobre 2017, svp vous adresser à la direction de l'école dès que possible.

CONCOURS PHOTO

AMATEURS ET AMOUREUX DE LA PHOTO !

La Municipalité de Saint-Léonard lance un concours photo pour dénicher les plus beaux paysages de Saint-Léonard, sous forme de cliché.

PRIX À GAGNER

1er prix : 100\$ en argent et affichage de la photo gagnante dans la salle du conseil.

2e prix : Passe familiale à la Plage Eau claire pour l'été 2023

3e prix : 50 \$ en argent

Début du concours le 20 janvier 2023

Fin du concours le 24 mars 2023

